

Sumagic®

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES
COMMERCIAL
POUR USAGE EN SERRE SEULEMENT

GARANTIE: UNICONAZOLE-P.....0,055%

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019% à titre d'agent de conservation

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

NUMERO D'HOMOLOGATION: 25781
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PLANT PRODUCTS CO. LTD.
314 ORENDA ROAD
BRAMPTON, ONTARIO L6T 1G1
800-898-2536

VALENT U.S.A CORPORATION
P.O. BOX 8025
Walnut Creek, CA 94596-8025
www.valentpro.com

ATTENTION POISON

CONTENU NET 4 LITRES

PRÉCAUTIONS

ATTENTION

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Enlever immédiatement le concentré par lavage de la peau ou des yeux.
- Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter la dérive.
- Après l'usage, se laver les mains et toute autre partie du corps exposée.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, porter des vêtements imperméables (par exemple une combinaison de Tyvek) avec un capuchon, un respirateur avec cartouche filtrante, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices et des bottes en caoutchouc.
- Ne pas pénétrer dans l'aire traitée au cours des 12 heures qui suivent le traitement. Si l'on doit pénétrer dans la zone avant le délai, porter des vêtements imperméables (p.

ex., une combinaison de Tyvek), un respirateur avec une cartouche filtrante, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc.

- Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et la végétation utile.
- Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des aliments pour humains.

PREMIERS SOINS

Ingestion:

En cas d'ingestion, donner de l'eau ou du lait à boire et appeler un médecin ou contacter un centre antipoison. Consulter un médecin avant de faire vomir. S'il est impossible d'obtenir un avis médical, amener la victime et le contenant du produit au service d'urgence médicale le plus près ou à l'hôpital. Si la victime est inconsciente, NE RIEN lui administrer par la bouche et NE PAS faire vomir.

Inhalation:

En cas d'inhalation, amener la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer la respiration artificielle, préférablement de bouche à bouche. Recourir à un médecin ou contacter un centre antipoison.

Contact oculaire:

Rincer les yeux avec une quantité abondante d'eau. Appeler un médecin ou contacter un centre antipoison si l'irritation persiste.

Contact cutané:

Laver avec une quantité abondante d'eau savonneuse. Recourir à un médecin ou contacter un centre antipoison si l'irritation persiste.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Note pour le médecin: Renseignements d'urgence: composez le 1-800-892-0099.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

REMARQUES IMPORTANTES

- SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est un régulateur de croissance extrêmement actif. Prendre des précautions exceptionnelles lorsqu'on mesure, dilue ou applique SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes. Une dose excessive du produit cause un important ralentissement de la croissance et des effets défavorables possibles sur la floraison, l'apparence de la plante et sa commercialité. Éviter la dérive sur les espèces non ciblées.
- Appliquer sur des plants en pleine croissance et bien arrosés. Ne pas mélanger avec des pesticides, des engrais ou des adjuvants.

PRÉCAUTIONS

- POUR USAGE EN SERRE SEULEMENT
- Ne pas appliquer SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes sur aucune culture vivrière.

- Ne pas utiliser dans une serre lorsque le plancher est de sable ou de sable limoneux.
- Ne pas réutiliser la terre des plantes traitées avec SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes.
- Ne **PAS** utiliser sur les géraniums de Bickell (*Geranium spp*).
- On recommande d'appliquer SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes le matin ou tard l'après-midi.
- SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes retarde l'allongement presque immédiatement après l'application. On peut souvent évaluer l'efficacité environ une semaine après le traitement.
- Pour les poinsettias et les chrysanthèmes seulement, si la réponse au SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est inefficace après la première application dans les limites de la dose recommandée, répéter le traitement.
- Pour les poinsettias et les chrysanthèmes seulement, si la réponse au SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est inefficace après la première application dans les limites de la dose recommandée, répéter le traitement.
- Il est possible que les plantes réagissent différemment au SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes, attribuable à la surface de la plante en rapport avec la surface du sol.
- Les températures extrêmes peuvent influencer la réaction des plantes à SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes. Dans les limites de la dose recommandée, il peut être nécessaire d'utiliser une dose plus forte lorsqu'il fait chaud que lorsque la température est basse.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

On peut utiliser le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes pour retarder la croissance des poinsettias, des chrysanthèmes, des lis Pâques, et espèces de géraniums et de plantes à massif. Diluer dans l'eau selon le mode d'emploi ci-dessous. Faire un traitement foliaire au moyen d'un pulvérisateur ordinaire. La dose efficace dépend grandement du volume d'application. Les doses recommandées se fondent sur un volume d'arrosage de 2 litres appliqué uniformément sur 10 mètres carrés de bâche. Pour de meilleurs résultats, on recommande une basse pression et de grosses gouttelettes.

La réaction des plantes au SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes dépend grandement des facteurs culturaux et environnementaux, notamment le milieu de croissance, la gestion de l'eau / de l'engrais, la température, la lumière, les températures relatives du jour et de la nuit, la composition de la serre, et d'autres pratiques culturales. Les personnes qui utilisent SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes pour la première fois doivent traiter un petit nombre de plants à la plus faible dose recommandée et modifier ensuite la dose au besoin dans les limites de doses recommandées. En particulier, la température peut avoir un effet important sur la réaction à toutes les doses. Dans les limites des doses recommandées, il peut être nécessaire d'utiliser une dose plus forte lorsqu'il fait chaud que lorsque la température est basse.

Des essais avec le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes ont été entrepris sur un nombre limité de cultivars. On a déterminé que la réaction au régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est influencée par les antécédents génétiques. Les producteurs doivent limiter le premier usage du régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes à un nombre restreint de plants de chaque cultivar, avant d'adopter une pratique culturale selon les conditions particulières de croissance.

POINSETTIA

Appliquer le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes en pulvérisation foliaire lorsque les boutures atteignent 3,5 à 5,0 cm de longueur (environ 10 à 14 jours après le pincement).

Utiliser 4 à 16 mL/L (2 à 8 ppm) et appliquer uniformément un volume d'arrosage de 2 litres par 10 mètres carrés de bêche. On peut effectuer jusqu'à deux nouveaux traitements à intervalles de 7 jours jusqu'à l'obtention des caractéristiques de croissance voulues. Le traitement peut diminuer faiblement la taille et le diamètre des bractées, de sorte que le nombre de jours à la floraison peut être retardé. Un traitement tard en saison (après le début des journées courtes) peut avoir des effets négatifs sur la taille des bractées, la qualité des plants et la commercialité. **NE PAS APPLIQUER SUR DES POINSETTIAS APRÈS LE DÉBUT DES JOURNÉES COURTES.**

CHRSANTHÈMES

Appliquer le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes en traitement foliaire 7 à 14 jours après le pincement, lorsque les boutures atteignent 3,8 à 5 cm de hauteur. Utiliser 10 à 20 mL/L (5 à 10 ppm) et appliquer uniformément un volume d'arrosage de 2 litres par 10 mètres carrés de bêche. On peut effectuer un autre traitement 7 à 21 jours après la première application pour augmenter le taux de l'inhibition de la croissance. Deux applications peuvent être plus efficaces que la même quantité de produit appliqué dans un seul traitement. Alternativement, on peut appliquer une solution de 40 mL/L (20 ppm) dans un volume d'arrosage de 2 litres par 10 mètres carrés de bêche, mais **NE PAS** répéter le traitement après une pulvérisation de 20 ppm.

LIS DE PÂQUES

Appliquer le régulateur de croissance SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes en traitement foliaire lorsque les pousses atteignent 7,5 cm de hauteur. Utiliser 6 à 60 mL/L (3 à 30 ppm) et appliquer uniformément un volume de 2 litres par 10 mètres carrés de bêche. On peut effectuer un autre traitement de 3 à 5 ppm 2 à 3 semaines après le premier traitement de 3 à 5 ppm. **NE PAS** faire d'autres traitements après une pulvérisation de plus de 5 ppm. Éviter de traiter en fin de la saison. On n'atteindra pas la hauteur voulue après une application de SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes sur les lis de Pâques <<Nellie White>> cultivés selon un DIF de zéro ou négatif (les températures pendant le jour sont les mêmes ou plus basses que les températures pendant la nuit).

REMARQUE : Le traitement avec SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes peut diminuer la quantité d'eau nécessaire dans les lis de Pâques.

ESPÈCES DE GÉRANIUMS ET DE PLANTES À MASSIF

Appliquer en pulvérisation foliaire.

Espèces de géraniums et de plantes à massif pour lesquelles SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est acceptable, avec mention des restrictions.

ESPÈCES-HÔTES	DOSE ACCEPTABLE (PPM UNICONAZOLE-P)*	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS ACCEPTABLES**	TEMPS ACCEPTABLE POUR APPLIQUER***
PLANTES À MASSIF			
Célosie (<i>Celosia plumosa</i>)	2,5 à 10	Deux	5 à 10 cm de hauteur
Coléus (<i>Coleus sp.</i>)	5 à 10	Une	2 à 5 cm de hauteur
Impatiens (<i>Impatiens walleriana</i> ou <i>l. balsamina</i>)	2,5 à 10	Deux	3 à 10 cm de hauteur

Tagète (<i>Calendula officinalis</i> , <i>Tagetes erectus</i> , <i>T. patula</i> , et <i>T. signata</i>)	5 à 15	Deux	5 à 10 cm de hauteur
Pansée (<i>Viola wittrockiana</i>)	1 à 6	Une; si >3 ppm a été appliqué. Deux; les deux applications de 1 à 3 ppm.	3 à 5 cm de hauteur
Pervenche (<i>Vinca minor</i>)	1 à 3	Deux	5 à 10 cm de hauteur
Pétunia (<i>Petunia hybrida</i>)	10 à 30	Une	2 à 5 cm de hauteur
Sauge (<i>Salvia splendens</i> , <i>S. horminum</i> , <i>S. farinacea</i> , <i>S. coccinea</i> , et <i>S. sclares</i>)	1 à 10	Deux	3 à 10 cm de hauteur
Muflier des jardins (<i>Antirrhinum majus</i>)	10 à 30	Une; si >15 ppm a été appliqué. Deux; les deux applications de 10 à 15 ppm.	5 à 10 cm de hauteur
Violette (<i>V. tricolor</i> , <i>V. cornuta</i> , et <i>V. williamsii</i>)	1 à 5	Une	2 à 5 cm de hauteur
Géranium (<i>Zonal: Pelargonium hortorum</i> , et <i>Lierre: Pelargonium peltatum</i>)	2 à 4 si cultivées pour semence; 2 à 8 si reproduction végétative	Deux	Utiliser 2 à 4 ppm sur les géraniums de semence lorsque les plants atteignent 5 à 16 cm de hauteur. Pour les géraniums de reproduction végétative, appliquer 2 à 8 ppm sur les boutures après que les racines sont établies.

- * SUMAGIC Régulateur de Croissance des Plantes est extrêmement actif à très faibles doses. Les producteurs doivent faire attention de commencer par de faibles doses sur les jeunes pousses. N'appliquer qu'en pulvérisation foliaire.
- ** Pour certaines cultures (tel qu'indiqué), on peut faire un deuxième traitement au besoin, mais il faut attendre 7 jours après le premier traitement.
- *** Le temps propice au traitement était 5 à 16 cm de hauteur pour toutes les espèces de plantes à massif. Le temps recommandé dans cette colonne est fondé sur des données soumises. Cependant, le producteur ou détenteur d'homologation pourra restreindre davantage le temps d'application, mais seulement à l'intérieur de la fenêtre acceptable d'application.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

PROHIBITIONS

Ne pas contaminer l'eau la nourriture ou le fourrage pendant l'entreposage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Le versage brut est interdit.

ENTREPOSAGE

Conserver les pesticides dans leur contenant d'origine. Ne pas entreposer le produit concentré ou les solutions diluées dans un contenant de nourriture ou de boisson. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou autres pesticides. Ne pas entreposer le produit dilué.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SUMAGIC est une marque déposée de Valent U.S.A. Corp.
Plant Products Co. Ltd. est un utilisateur autorisé de la marque.

Formulaire 1327-F

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))